

2020 DPE 3 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil de Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe Brossel au nom de la 3^e commission et Monsieur Paul Simondon au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :
64.423.734,47 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 51.580.059,77 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2018 : 1.724.427,97 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :
64.423.734,47 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 46.777.640,69 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2018 : néant

BALANCE

Dépenses : 51.580.059,77 euros

Recettes :	46.777.640,69 euros	
Solde exécution 2019 :		-
4.802.419,08 euros		
Déficit cumulé au 31 décembre 2019 :		-
6.526.847,05 euros		

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :
.....100.624.425,49 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :88.258.255,86 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2018 reporté :néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :
.....100.624.425,49 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :96.128.391,95 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2018 reporté* :1.071.589,04 euros
*Hors part de l'excédent affecté à la section d'investissement (8.803.486,88 euros)

BALANCE

Dépenses :88.258.255,86 euros
Recettes :96.128.391,95 euros
Solde exécution 2019 :7.870.136,09 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2019 :8.941.725,13 euros

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 6.526.847,05 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2020.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 8.941.725,13 euros, sera reporté pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068) au budget supplémentaire de 2020.